



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	16	3

**OBJET : 00-8 - COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE SOPHIA
ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITE
ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2197/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **27/10/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **03 NOV. 2011**

Pour le Maire,



Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,
Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du **vendredi 21 octobre 2011**

Le vendredi 21 octobre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/10/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
M. Francis PERUGINI à M. Serge AMAR
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Yvette MEUNIER à M. Henri CHIALVA
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL
Mme Marguerite BLAZY à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Khéra BADAQUI à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à Mme Carine CURTET
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, les présidents de l'assemblée adressent chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par chaque Maire en Conseil municipal.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a transmis le rapport d'activités pour l'année 2010 ainsi que le compte administratif s'y rapportant.

Ce rapport permet d'instaurer un débat au sein du Conseil mais aussi de consolider la transparence du fonctionnement des établissements de coopération intercommunale.

Sur le fond, le rapport 2010 envisage, d'une part, les actions menées par la CASA dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres, d'autre part, le bilan des services fonctionnels qui donnent aux services opérationnels les outils leur permettant d'apporter le meilleur service aux citoyens (informatique, moyens généraux, affaires juridiques, ressources humaines, communication etc.).

Chacune des thématiques est abordée au travers de ses enjeux, des faits marquants de l'année en cours mais aussi des objectifs à atteindre pour les années à venir.

A titre de rappel, le rapport 2009 est également joint à la présente délibération.

Le compte administratif est, conformément à l'article L. 5211-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, également joint à la présente.

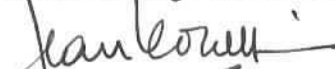
OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2010 de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, assorti du compte administratif, conformément à l'article L. 5211-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-8 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS -
RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - INFORMATION
DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 03/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 03/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2197-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111021-DCM2197-11-DE

Date de décision : 21/10/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité